

Un évènement historique le 5 octobre 2008, premier saumon pêché dans le Rhin à Bâle après 50 ans

Le représentant d'Alsace Nature auprès de la CIPR¹, avait appris la nouvelle à Coblenche le 7 octobre et l'avait diffusée le même soir, notamment vers le réseau eau de FNE. Le communiqué de presse² d'Alsace Nature du 9 octobre mettait aussi l'accent sur un courrier du 3 septembre où notre ministre Jean-Louis Borloo rappelait au président d'EDF que la France avait pris des engagements envers ses partenaires du Rhin et qu'il était donc du devoir d'EDF d'assumer le respect du calendrier d'un rétablissement partiel de la continuité écologique du Rhin convenu à Bonn le 18 octobre 2007. La récente venue d'un saumon à Bâle ne fait que souligner la pertinence du courrier ministériel et l'urgence de rétablir la continuité écologique du Rhin.

La présente Lettre Eau, voudrait vous apporter un autre point d'information qui marquera l'année 2008 : la publication ce printemps d'un rapport sur les « *pêches accessoires* » de saumon dans la zone côtière néerlandaise et le delta du Rhin, ce rapport fait le constat affligeant que 8000 à 16000 grands migrateurs seraient annuellement interceptés ou prélevés en toute illégalité en dépit de l'interdiction absolue de leur pêche ciblée et d'une protection en mer étendue à la zone des 12 milles. La raréfaction du cabillaud en mer du nord a sans doute conduit à des reconversions de certaines flottilles de pêche. Grâce à un réseau d'informateurs JW savait depuis des années que du saumon sauvage était commercialisé sous le manteau sur tous les marchés de la zone côtière néerlandaise. Ce constat a aussi consterné les autorités administratives néerlandaises et conduira à un plan de réorganisation des polices de la pêche. Selon une autre source il y aurait même des pêches illégales non loin de Strasbourg dont l'ONEMA s'occuperait avec détermination, ces efforts en matière de surveillance et police devraient à brève échéance considérablement améliorer les taux de retour de *Salmo salar*.

L'essentiel de cet article est consacré aux actions de la CIPR pour refaire du Rhin un fleuve salmonicole, La lettre Eau vous informe donc **sur le Plan directeur « Poissons migrateurs » Rhin**, plan qui vise à rétablir la continuité écologique du Rhin pour permettre le retour d'une population de saumons en équilibre naturel et qui constitue un volet du plan de gestion à mettre en place au titre de la DCE. Ce plan décline aussi ce qu'on appelle le programme « *Rhin 2020* » mis en place par la CIPR en 2001, c'est ainsi que la délégation suisse le considérera, elle qui ne faisant pas partie de l'UE³ doit prendre des précautions sémantiques avec la directive... Le plan fixera les priorités pour la réalisation progressive des mesures de restauration de la continuité et fera ressortir les besoins de recherche. Il indiquera par ailleurs l'ordre de grandeur des coûts.

Ce plan, toujours en discussion, sera officiellement adopté par la commission plénière sans doute en juillet 2009.

¹ Commission Internationale pour la Protection du Rhin, instituée en 1950 et dont le siège est à Coblenche

² Voir en annexe ce communiqué ainsi que ceux des autorités fédérales suisses et de la CIPR parus les 8 et 9 octobre

³ Les contractants de la CIPR sont Allemagne, Suisse, France, Pays-Bas, Luxembourg et l'Union-Européenne depuis 1976. La Suisse n'étant pas dans l'Union Européenne elle ne peut que collaborer et financer les travaux sur une ligne budgétaire de la CIPR

1 Motifs du plan directeur « poissons migrateurs » Rhin

Un plan « *saumon 2000* » avait été lancé dès 1987 par la CIPR, le retour du saumon devait être le symbole « *grand public* » du retour de la qualité chimique des eaux. Ce plan a été actualisé en 2007⁴. Le nouveau programme fait d'abord le bilan des efforts faits jusqu'à présent, le saumon est de retour depuis 1990 dans le bassin de la Sieg et depuis 1995 sur le Rhin Supérieur.⁵ Il reste cependant beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de **retrouver des populations salmonicoles en équilibre naturel**, d'où l'avènement du plan « *saumon 2020* » en 2001 qui reporte les échéances du « *plan saumon 2000* ».

On se souvient que le 18 octobre 2007 les ministres des pays riverains du Rhin ont eu à prendre la décision politique de poursuivre le rétablissement de la continuité du fleuve. Les barrages les plus en aval d'Iffezheim et Gamsheim avaient été équipés en 2000 et 2005 suite à une décision du 4 mars 1997 (voir lettre eau 24). Lors de cette conférence ministérielle l'an passé à Bonn, le Directeur de l'Eau Pascal Berteaud avait bataillé ferme pour que le programme de reconquête de la continuité soit poursuivi en dépit des réticences des électriciens à payer leur dû selon les règles de la DCE. Le Plan directeur devra d'ici 2009 montrer comment mettre en œuvre ce qui a été décidé à Bonn, c'est-à-dire construction d'une passe à poissons à Strasbourg et équipements en amont pour que les migrateurs puissent librement accéder au bassin allemand Eltz-Dreisam à hauteur de Fribourg, tout ceci avant 2015. Les experts de la CIPR sont en train de définir comment décliner concrètement la décision ministérielle. Un groupe de travail spécifique a été créé⁶ où le représentant d'Alsace Nature (et de FNE) participe en tant qu'« *observateur* ». En plus de l'ouvrage de Strasbourg les experts proposeront de construire à court terme une passe à poissons sur l'ouvrage de Gerstheim à 20km en amont puis d'équiper quelques barrages de moindre importance dits seuils « *agricoles* »⁷ sur les « *festons* » de Gerstheim et Rhinau.

L'objectif à moyen terme est que les saumons puissent passer les obstacles de Vogelgrün/Breisach pour arriver au Vieux-Rhin ce qui ouvrirait la route vers la Suisse.⁸

Relevons que la France n'a pas un intérêt direct à réaliser ces travaux car aucun affluent français ne sera plus reconnecté par les ouvrages en amont de Gamsheim, seules

⁴ Rapport CIPR n° 162 à consulter à l'adresse www.iksr.org: Saumon 2020 - rétablissement de populations de poissons migrateurs en équilibre naturel dans le bassin du Rhin - mise à jour du programme sur la protection et la réintroduction des poissons migrateurs.

⁵ Notez qu'au 3 novembre 2008, l'association « *Saumon-Rhin* » a pu compter pour 2008, grâce à un système d'enregistrement vidéo, 82 saumons et 83 truites de mer dans la passe à poissons du barrage d'Iffezheim, 67 saumons et 59 truites dans la passe de Gamsheim, mais plusieurs centaines de saumons arrivent tous les ans dans le système allemand de la Sieg sur le Rhin inférieur. Là-bas les poissons sont piégés et relâchés en amont après marquage (voir photo). On s'interroge quant aux raisons d'une si bonne réussite en Rhénanie du Nord-Westphalie et la relative faiblesse des remontées vers le Rhin Supérieur. (Braconnage en haute mer, braconnage côtier, plus grande intensité des alevinages, origines des géniteurs, hydraulité ? Pour l'instant on se perd en conjectures), il y a quand même un mieux sensible en 2008.

⁶ Groupe de travail « *Salm* » présidé par le directeur de l'eau du Luxembourg.

⁷ On crée des escaliers d'eau sur les festons pour soutenir le niveau de la nappe phréatique, voir le document en annexe où figurent les festons et leurs barrages.

⁸ Ceci se fera vraisemblablement après 2015 dans le cadre d'un second plan de gestion DCE qui équipera les barrages de Rhinau, Marckolsheim puis Vogelgrün/Breisach.

l'Allemagne et la Suisse restent concernées, d'où l'importance d'une convention internationale permettant de dépasser les égoïsmes nationaux.

De nombreuses actions s'imposent pour rétablir et améliorer la continuité du Rhin et de ses affluents. Outre les écluses d'Haringvliet⁹ dans le delta du Rhin, les principaux obstacles sont constitués par les usines hydroélectriques et écluses du Rhin supérieur (voir la carte en annexe). De nombreux affluents frayères et zones de grossissement restent bloqués par des obstacles ou sont difficilement accessibles.

Dans le cadre des programmes « *Saumon 2000* » et « *Rhin 2020* », les Etats riverains du Rhin et les gestionnaires des ouvrages ont pris diverses mesures visant à améliorer la continuité et à reconquérir des zones de frai et de grossissement dans les affluents du Rhin. On a déjà cité que les deux barrages d'Iffezheim et de Gamsheim installés sur le Rhin ont été équipés de passes à poissons (env. 20 millions d'euros), ces ouvrages sont parfaitement fonctionnels et trois barrages du delta du Rhin (Nederrijn/Lek) ont été dotés de rivières artificielles (env. 7 millions d'euros). Sur les affluents également, des obstacles infranchissables ont été dotés de passes à poissons ou supprimés (environ 23 millions d'euros) ; on estime les investissements réalisés depuis 1990 à un total d'au moins 50 millions d'euros. Ce montant comprend également les coûts des alevinages de saumons.

Pour atteindre les objectifs de la DCE et du Programme « *Rhin 2020* », les investissements connus à réaliser s'élèveront à env. 100 millions d'euros sur le Rhin supérieur et à environ 36 millions d'euros pour adapter la commande des écluses sur l'Haringvliet. Les coûts liés à d'autres mesures à prendre d'ici 2015 sur les affluents sont estimés à quelque 26 millions d'euros.

Le Plan directeur précisera d'ici 2009 les mesures nécessaires pour relever le défi du retour naturel des grands migrateurs dans le Rhin à l'horizon 2020, il indiquera un calendrier de mise en œuvre progressive, mentionnera les analyses supplémentaires éventuellement nécessaires et soumettra des modèles de financement à discussion.

2 Un peu d'histoire, les rivières prioritaires, le règlement anguille

A l'état naturel, au début du 19^{ème} siècle, le Rhin était exempt d'obstacles artificiels depuis la mer du Nord jusqu'aux chutes du Rhin à hauteur de Schaffhouse. Le Rhin passait pour le plus grand fleuve salmonicole d'Europe et même si les travaux historiques de la « *rectification* » avaient considérablement altéré les populations¹⁰ on a continué de pêcher du saumon à Strasbourg jusqu'au milieu des années 50. La population a été éteinte à la fin des années 50 non pas à cause de la pollution des eaux (ce que prétendent toujours les électriciens) mais par la construction des ouvrages hydroélectriques qui ont définitivement coupé l'accès des reproducteurs à leurs frayères¹¹.

Grâce à des investissements élevés et à une véritable révolution culturelle dans les sphères de l'industrie chimique rhénane au lendemain de l'accident « Sandoz » (survenu

⁹ Voir le lieu sur la carte en annexe, un triangle jaune sur la digue qui ferme l'Ijsselmeer.

¹⁰ Seulement 250 000 captures de saumons avaient été enregistrées en 1885, une conférence internationale à Berlin en 1886 tenta par la « Convention sur la pêche du Saumon dans le Rhin » d'enrayer le déclin consécutif aux travaux de Tulla qui réduisirent d'environ 30km le cours du Rhin entre Bâle et Karlsruhe.

¹¹ La dernière trace d'un saumon du Rhin remonte à 1963 où deux exemplaires furent braconnés sur le chantier de l'usine hydroélectrique de Gerstheim (d'après un article de presse de l'époque).

le 1/11/1986), la qualité des eaux du Rhin et de la plupart de ses affluents a considérablement progressé, on cite aujourd'hui le Rhin comme fleuve le plus propre d'Europe. Des études récentes montrent que toutes les espèces de poissons jadis présentes dans le Rhin, à l'exception de l'esturgeon (*Acipenser sturio*)¹², sont de retour, même s'il faut souligner que certaines espèces ubiquistes dominent et que les poissons migrateurs, notamment le saumon, restent encore relativement rares.

Les peuplements de lamproies marines et fluviatiles se reconstituent progressivement et on observe fréquemment des activités de frai naturel sur le cours aval de certains affluents (Murg, Ill, Bruche). Remarquez que ces espèces ne sont pas soutenues par des alevinages¹³ et que la nature a donc spontanément corrigé les altérations anthropiques.

Un projet est en cours dans le cadre de LIFE pour la réintroduction de la grande alose dans le bassin rhénan.

L'aménagement hydraulique systématique du haut Rhin (en amont de Bâle) et du Rhin supérieur¹⁴ ainsi que des grands affluents rhénans tels que l'Aare, le Neckar, le Main et la Moselle, a fortement restreint la continuité fluviale de l'hydrosystème rhénan. Les frayères et habitats de juvéniles des poissons migrateurs sont en partie détruits ou ne sont plus accessibles. Malgré tous les efforts déployés depuis 20 ans, les peuplements de migrateurs ne sont pas encore en équilibre naturel.

Il y a de nouveau dans le bassin du Rhin quelques cours d'eau abritant des frayères et habitats de juvéniles susceptibles d'accueillir les poissons migrateurs, sur certaines de ces rivières on assiste depuis quelques années à des reproductions naturelles de saumons¹⁵, ces cours d'eau ont été identifiés comme **rivières prioritaires** pour la réintroduction des poissons migrateurs et devraient d'ici 2015 voir leur continuité écologique entièrement rétablie dans la mesure des moyens techniques disponibles¹⁶. Le Rhin est classé rivière prioritaire jusqu'à l'aval du barrage de Rhinau, la cartographie entérine ainsi la décision ministérielle du 18 octobre 2007.

Contrairement à d'autres migrateurs, **l'anguille** remonte dans les rivières et ruisseaux pour y grandir et rejoint la mer pour y frayer. Dans le but de prévenir l'extinction des populations d'anguilles¹⁷, l'UE a promulgué en 2007 un règlement¹⁸ mettant l'accent sur

¹² L'esturgeon sibérien (*Acipenser baeri*) se pêcherait dans le port de Rotterdam...

¹³ Au départ du plan « *Saumon 2000* » on a aleviné certaines rivières pour relancer le cycle vital du saumon et pour ainsi dire « amorcer la pompe », avec des produits biologiques de diverses origines (Suède, Danemark, Ecosse, Irlande, France...) où des populations de saumon n'étaient pas en péril et où existaient des piscicultures capables de répondre à la demande. Les alevinages sont aujourd'hui menés avec plus de rigueur qu'au début des années 90, sur le bassin de la Sieg on utilise exclusivement des souches suédoises (Ätran) et sur le Rhin supérieur la souche Loire-Allier. On essaye de plus en plus d'élever pour la reproduction des saumons revenus naturellement sur leur lieu de ponte.

¹⁴ 11 ouvrages sur le Rhin en amont de Bâle dont 10 sont franchissables, 10 ouvrages sur le Rhin franco-allemand dont 2 sont franchissables Iffezheim et Gamsheim

¹⁵ En particulier sur la Sieg en Allemagne (retour d'adulte en 1990) et sur la Bruche aux portes de Strasbourg (retour d'adulte en 1995)

¹⁶ On ne sait pas à ce jour assurer la dévalaison sécurisée des anguilles sur des cours d'eau pour des débits de plus de 150m³/s, des études sont en cours pour trouver des améliorations de l'existant, la commission n'exclut pas les arrêts ciblés de turbinage...

¹⁷ L'espèce est menacée par des décennies de braconnages intensifs des civelles dans les zones côtières, d'autre part les femelles adultes mesurant environ 1m de long, anguilles argentées, cherchant à regagner la mer aux premières crues d'automne sont décimées dans les turbines des ouvrages hydroélectriques, un taux de mortalité de 20%-25% par intrusion dans une turbine Kaplan laisse peu de chance au poisson de réchapper d'une

la problématique de la continuité et notamment de la dévalaison. Selon ce règlement, des plans de gestion des peuplements d'anguilles sont à mettre au point d'ici fin 2008, les modalités de leur pêche¹⁹, seront bouleversées. Le Plan directeur, « *Poissons migrateurs* » Rhin de la CIPR doit prendre en compte l'anguille.

Il convient également de tenir compte dans la mise au point du Plan directeur des dispositions relatives à la protection des espèces de grands migrateurs et de leurs habitats dans la directive FFH²⁰ à l'annexe II (zones spéciales de conservation des espèces), à l'annexe IV (protection stricte) et à l'annexe V (mesures de gestion concernant l'exploitation).

Pour que les poissons migrateurs puissent reconstituer des peuplements en équilibre naturel, on relève comme éléments essentiels d'un plan directeur le rétablissement de la continuité, la protection, l'extension et la restauration des habitats au travers d'une restauration morphologique des berges et du lit mineur, ainsi que l'amélioration du transport de matériaux solides dans le cours principal et les affluents. La continuité des cours d'eau et leur connexion avec les eaux alluviales jouent un rôle important dans la restauration de l'écosystème rhénan.

Le monde associatif répète cela depuis 40 ans dans tous les bassins fluviaux de l'hexagone, le voir écrit dans un document d'une commission internationale ayant l'autorité de celle du Rhin est rassurant et devrait soutenir la flamme de nos militants.

chaîne de 10 ouvrages en Alsace, voire 21 ouvrages depuis le lac de Constance. Le règlement anguille prescrit à terme un taux d'échappement de 40%...

¹⁸ Règlement CE 1100/2007 du 18 septembre 2007.

¹⁹ Y compris la réglementation de la pêche dite « amateur » ou « sportive », les nouvelles règles sont discutées en ce moment au sein de commissions nationales et régionales, on s'oriente vers des dates de fermeture et l'interdiction de la pêche de nuit là où elle était autorisée.

²⁰ Directive 92/43/CEE

3 Objectifs du plan directeur

Le Plan directeur, « *Poissons migrateurs* » Rhin doit montrer comment rétablir la continuité requise pour obtenir des populations de poissons migrateurs en équilibre naturel dans le cadre du programme « Rhin 2020 » et de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau de l'UE en tenant compte d'un calendrier et d'un cadre financier réalistes pour les rivières prioritaires.

Pour le saumon et la truite de mer, le plan doit tenir compte des résultats d'une étude dite « stratégique » qui sera conduite en parallèle à la mise en place du plan et permettra d'optimiser les mesures et les moyens à mettre en œuvre (**d'ici 2015 et après 2015**).

Le Plan directeur se fonde sur les objectifs suivants :

- améliorer la continuité du delta du Rhin pour les poissons migrateurs (ouverture partielle des écluses du Haringvliet);
- rétablir la continuité du Rhin jusqu'aux rivières prioritaires de la région bâloise ;
- rétablir la continuité des affluents propices présentant des habitats de frai et de grossissement potentiels;
- assurer dans les tronçons court-circuités un débit minimal fondé sur des critères écologiques;
- améliorer la qualité des frayères et des habitats de juvéniles dans les tronçons du Rhin à écoulement libre et les affluents se jetant dans le Rhin;
- redynamiser le régime de charriage et améliorer la morphologie du cours principal et des affluents;
- réduire les captures accessoires de poissons migrateurs (y compris dans les eaux côtières);
- assurer la protection des poissons dévalant au droit des turbines des usines hydroélectriques;
- raccorder le cours principal du Rhin aux rivières alluviales;
- dresser une liste de priorités pour les mesures proposées en se fondant sur des analyses coûts-efficacité s'appliquant à l'hydrosystème dans son ensemble;
- présenter des scénarii d'action pouvant être évalués;
- présenter des possibilités de financement, notamment pour les mesures d'intérêt global.

La carte historique des rivières à saumons fait ressortir la grande importance du bassin du Rhin comme hydrosystème salmonicole en Europe. En regard de nombreux aménagements irréversibles dans l'hydrosystème, seule une partie limitée de l'aire initiale pourra être récupérée.

Une prochaine Lettre Eau complètera cette information sur le projet de plan directeur en dressant la liste des projets de restauration, les travaux prévus et leurs coûts prévisionnels par grands secteurs de l'hydrosystème (le delta, le Rhin inférieur, le Rhin moyen, le Rhin supérieur, le haut Rhin).

Jean Wencker

Membre du réseau Eau de FNE, représentant d'Alsace Nature à la CIPR,
Représentant d'AN au CA de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
Vice-président de l'association Saumon-Rhin



Un saumon du Rhin, crédit Photo Joerg Schneider

A suivre

« Communiqué de presse

le 8 octobre 2008

Retour du saumon en Suisse: premier poisson attesté dans le Haut-Rhin à Bâle

Un saumon femelle d'une taille de 91 centimètres a été pêché puis relâché le 5 octobre 2008 dans le Haut-Rhin à Bâle. Ce poisson a remonté le Rhin en utilisant probablement les écluses destinées à la navigation pour rejoindre le lieu où il a été mis à l'eau en 2005 ou 2006. Cette présence montre que l'espèce pourrait devenir habituelle en Suisse si les dernières centrales hydroélectriques en aval de Bâle étaient équipées de passes à poissons.

L'Office fédéral de l'environnement se réjouit du premier retour attesté d'un saumon depuis la Mer du Nord. Grâce aux efforts des pays riverains (Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse) et de l'Union européenne, la qualité des eaux du Rhin s'est beaucoup améliorée depuis les années 1980. Des mesures de revitalisation ont été entreprises afin de rétablir l'écosystème du Rhin et son ancienne richesse faunistique et floristique. Le saumon a ainsi recolonisé avec succès une partie des affluents dans la partie inférieure du Rhin (p.ex. la Sieg en Allemagne).

La migration du saumon est cependant pratiquement stoppée à environ 150 kilomètres en aval de Bâle par plusieurs centrales hydroélectriques non encore équipées de passes à poissons. Pour deux d'entre-elles, de tels ouvrages sont d'ores et déjà décidés. La Suisse avec les autres États réunis dans la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) cherchent actuellement des solutions pour que les dernières barrières soient levées.

Plus en amont, la Suisse offre des lieux de reproduction adéquats suite aux mesures de revitalisation de la Birse, en particulier. Le saumon femelle pourrait donc y frayer

^{2/2}

dans les mois qui viennent. Pour Willy Geiger, vice-directeur de l'Office fédéral de l'environnement, « dès que l'on crée des conditions un peu favorables, les espèces recolonisent rapidement les espaces retrouvés, cette force de la nature est notre alliée », remarque-t-il. À l'origine, les saumons se trouvaient dans l'Aar, la Reuss, la Limmat, la Birse, la Wiese, la Thur, la Sarine et leurs affluents. En 1915, plus de 1'000 saumons ont été pêchés dans le seul canton d'Argovie. Mais la construction des centrales hydroélectriques sur le Haut-Rhin a empêché les poissons de remonter jusqu'aux zones de frai. Ils ont totalement disparu de Suisse vers fin des années cinquante.

Renseignements

- M. Willy Geiger, vice-directeur de l'OFEV, 031 322 24 96
- M. Erich Staub, chef de la section pêche et faune aquatique, natel 079 776 57 20

«

Annexe 2

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU RHIN

LE PROGRAMME DE RÉINTRODUCTION DES GRANDS MIGRATEURS DANS LE BASSIN DU RHIN FÊTE UN NOUVEAU SUCCÈS : RETOUR D'UN PREMIER SAUMON EN SUISSE

Coblence, le 9 octobre 2008

Grande première : un saumon d'une taille de 91 cm a été capturé puis relâché dans le haut Rhin non loin de Bâle le 5 octobre 2008. Introduit dans un affluent du haut Rhin au stade d'alevin en 2005 ou 2006, il a ensuite grandi dans l'Atlantique puis est remonté par la mer du Nord et le Rhin, en empruntant probablement les écluses de navigation du Rhin supérieur, vers sa 'rivière d'origine' pour y frayer

Cet événement marque une nouvelle étape dans l'accomplissement du programme lancé en 1990 par la CIPR pour réintroduire le saumon, espèce considérée disparue dans le Rhin depuis les années 50 du siècle dernier. Grâce aux efforts de tous les Etats riverains du Rhin (Suisse, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas), la qualité de l'eau et des habitats aquatiques s'est sensiblement améliorée et l'on compte plus de 5000 saumons en âge de reproduction détectés jusqu'à aujourd'hui dans certaines parties de l'hydrosystème rhénan, par exemple dans la Sieg, l'Ahr, le Saynbach, la Murg, la Kinzig et l'Ill. La Birs, la Wiese et l'Ergolz, affluents suisses du haut Rhin dans la région de Bâle, sont partie intégrante du programme de réintroduction et le retour de ce premier saumon montre que les travaux portent leurs fruits.

Jacques Sichertman, Président de la CIPR, voit dans cet événement la confirmation de la bonne orientation du programme de la CIPR sur les poissons migrateurs : « Sans toutes ces mesures réalisées à grands frais par les Etats du bassin du Rhin pour améliorer la qualité de l'eau, revitaliser les habitats et rétablir les voies de migration, ce premier saumon n'aurait pas pu rejoindre la Suisse. Nous ne devons pas cependant en rester là. Les efforts doivent se poursuivre pour qu'un plus grand nombre de poissons adultes remontent dans toutes les rivières prioritaires du programme et y reconstituent des peuplements de saumons et d'autres espèces piscicoles migratrices en équilibre naturel. Les mesures correspondantes seront mise en oeuvre à un rythme soutenu ».

Informations : Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Madame Anne Schulte-Wülwer-Leidig

Tél. : +49-(0)261-94252-19 - Tél. portable : +49-171-322 65 82
--

http://www.iksr.org

Annexe3

Communiqué de presse émis par Alsace Nature le 9 octobre.

« Un événement historique a eu lieu le dimanche 5 octobre à Bâle : le retour, après 50 ans d'absence, du saumon sauvage dans les eaux du Rhin suisse. Un pêcheur a accidentellement accroché un saumon près de l'embouchure de la Birse. Le saumon a été formellement authentifié par des experts piscicoles de la CIPR* comme étant une femelle ayant passé un hiver en mer. L'individu a, bien entendu, été soigneusement relâché car la pêche du saumon ou de la truite de mer est formellement interdite dans le bassin du Rhin.

Ce saumon est forcément issu d'un alevinage des autorités piscicoles suisses, mais nul ne sait comment il a réussi à remonter le Rhin en l'absence de dispositifs techniques pour assurer la continuité écologique du fleuve au-delà de Gamsheim. Il a probablement dû emprunter des écluses de navigation, mais dans tous les cas, c'est quasi miraculeux.

Cet événement historique est à rapprocher du courrier (en PJ) de M. Jean-Louis Borloo au Président d'EDF, enjoignant ce dernier à mettre en oeuvre les décisions de la conférence interministérielle du 18 octobre 2007 de la CIPR, décision de construire une passe à poissons à Strasbourg et, moyennant quelques études techniques, une passe à poissons à Gerstheim et sur les ouvrages dits « barrages agricoles » des festons de Strasbourg, Gerstheim et Rhinau. Ces travaux doivent permettre l'accès du saumon à Fribourg avant 2015.

Aujourd'hui, un an après la décision, EDF n'a strictement rien fait sur ce sujet²¹ et essaye toujours d'échapper à l'obligation de financer tout seul les ouvrages. Un courrier de la France aux autorités allemandes pour leur demander d'apporter une contribution financière serait resté à ce jour sans réponse.

- Commission Internationale pour la Protection du Rhin »

²¹ Il est entre temps apparu que des protocoles d'études ont été lancés mais sur le futur site aucune activité matérielle n'est perceptible

Annexe 4



Saumons de la Sieg en attente de marquage dans le piège du barrage de Buisdorf (le 2/10/08) photo Eric Staub

Annexe 6



Quelques bassins de l'échelle à poissons de Gambenheim



Ecluses de Haringvliet